

# PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE (PSPS) : L'EXPÉRIENCE VAUDOISE

Dr Olivier Duperrex – Responsable de l'Unité PSPS

Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire - <http://www.vd.ch/unite-psps>

## PSPS – kezako ?

En 2015, les activités de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS) se caractérisent par trois types de prévention :

	Population concernée	Interventions/actions	Focale
<b>Prévention universelle</b> (promotion de la santé et prévention primaire)	groupe d'élèves non sélectionnés	constituée d'interventions/actions principalement collectives (le plus souvent systématiques) portant sur : • le mode de vie des élèves • la promotion du bien-être et de la santé • le renforcement des facteurs de protection (déterminants de la santé)	peut être globale ou spécifique au thème/problème de santé
<b>Prévention sélective</b> (prévention secondaire – dépistage/ repérage/ détection + intervention précoce)	élèves à risques d'avoir un problème de santé, sélectionnés selon certains critères	constituée de deux phases : • « sélection » des élèves à risques identifiés selon des critères et modalités définies (peut être systématique ou « opportuniste ») • interventions/actions individuelles portant sur les facteurs de risque et de protection (toujours ciblées)	est en général spécifique au thème/problème de santé
<b>Prévention sur indication</b> (prévention tertiaire – prise en charge et prévention de la récurrence)	élèves qui ont déjà le problème de santé	constituée d'interventions/actions individuelles (toujours ciblées) : • orientation pour la prise en charge (qui se fait dans le canton de Vaud par les réseaux de soin ou sociaux hors de l'école) • aménagements à l'école pour des élèves à besoins particuliers et de prévention de la récurrence	est en général spécifique au thème/problème de santé

NB : Nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que nous ne faisons plus de différence entre la prévention primaire et la promotion de la santé qui se retrouvent dans le terme de « prévention universelle ».

## De 1890 à 2015 : des activités en fonction de l'évolution des besoins des élèves et des connaissances

L'évolution des besoins de santé des élèves, l'adaptation des priorités de la société civile pour y répondre et le progrès des connaissances ont amené :

- l'apparition des « métiers » de PSPS (et l'évolution du mandat qui leur est donné) afin d'amener des **compétences complémentaires** aux enseignants et aux directeurs d'établissement (cf. Figure 1 et Tableau 1 ci-dessous) ;
- le passage du travail solitaire à celui en équipe, tant dans la réponse aux besoins **individuels** que dans les actions **collectives** de promotion de la santé ;
- l'ajustement des modalités d'actions :**
  - passage d'une transmission d'information sur un mode « prescriptif » (décennies 1970 et 1980) ;
  - à une éducation à la santé, qui faisait souvent appel à des intervenants externes pour diffuser une connaissance sur un mode interactif (milieu décennie 1990) ;
  - pour amener actuellement à la mise en place de projets PSPS menés par les équipes PSPS qui sollicitent une participation de plus en plus active des élèves (milieu décennie 2000).

Tableau 1 - Type d'activités de prévention selon les métiers de la PSPS (ces 4 métiers forment le cœur de l'équipe PSPS de l'établissement)

Fonctions	Année de création de la fonction	Activités en prévention		
		universelle	sélective	sur indication
Délégués PSPS*	1986	+++	+	-
Infirmières scolaires	1914	+++	+++	+++
Médiateurs scolaires	1976	+	+	+++
Médecins scolaires	1883	+	++	++

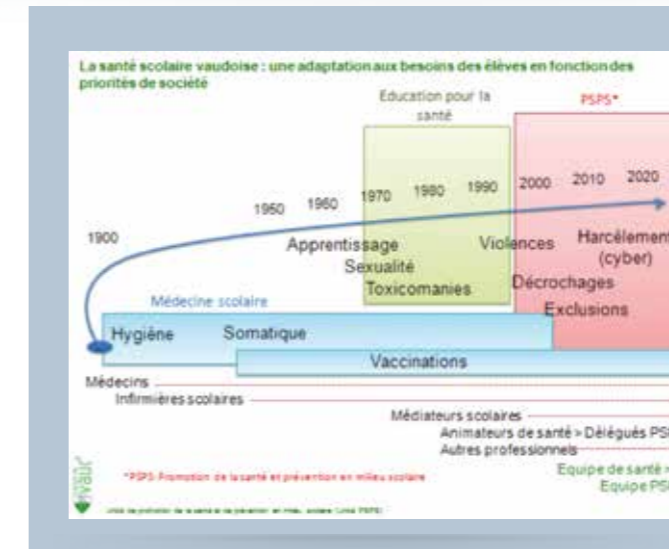


Figure 1 – Population aux besoins qui évoluent selon l'âge et dans le temps : connaissances, moyens et paradigmes suivent.

## Valorisation des acquis scientifiques dans les principes d'action

Le Règlement sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire de 2011 stipule que

Art. 6 Principes méthodologiques

<sup>1</sup> L'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (ci-après : Unité PSPS) fonde ses décisions sur les meilleures preuves scientifiques disponibles. Elle s'appuie sur les principes établis de la santé communautaire.

<sup>2</sup> Les activités de PSPS répondent à des besoins identifiés de la population et de la communauté.

<sup>3</sup> Les activités de PSPS prennent en compte l'âge, le développement et les besoins avérés des enfants et des jeunes concernés, elles favorisent leur participation active. Elles prennent en compte l'avis des familles et visent en particulier la construction de l'estime de soi et de l'identité des enfants et des jeunes.

Il est ainsi attendu pour les projets collectifs que les équipes PSPS se centrent sur les éléments suivants :

### Le développement des facteurs de protection

### Les projets PSPS ont pour objectif de favoriser chez les élèves

déterminants de la santé actuelle et future) :

- ✓ une bonne estime de soi
- ✓ des capacités de tolérance face à la frustration
- ✓ des capacités d'adaptation personnelle
- ✓ des capacités à faire face aux situations rencontrées
- ✓ des comportements de recherche d'aide
- ✓ l'appartenance à un groupe
- ✓ des relations amicales diversifiées
- ✓ la participation à des activités communes
- ✓ la curiosité, la créativité et l'humour

### La qualité de l'environnement relationnel quotidien de l'école (climat scolaire)

### L'identification des besoins des élèves

### L'empowerment

### L'évaluation des projets PSPS

### La santé communautaire

## Médecins scolaires vaudois : leurs activités en 2015

**Profil du médecin scolaire vaudois :** la grande majorité de la centaine de médecins scolaires vaudois sont des médecins de premier recours exerçant en cabinet. Ce sont donc des médecins scolaires « de milice » consacrant entre quelques heures et 1 jour par semaine.

### Mission du médecin scolaire

- Offre son conseil et son expertise dans les domaines liés à la santé physique, mentale et sociale des enfants et des adolescents.
- Contribue à la réponse aux besoins liés à l'intégration, à l'accompagnement et à la protection des enfants et des adolescents, en partenariat avec les adultes, les élèves et les prestataires internes et externes à l'établissement.
- Développe des activités de promotion et de prévention en santé communautaire, en partenariat avec différents acteurs internes et externes à l'établissement.

### Visite médicale par le médecin scolaire :

la visite somatique systématique durant la scolarité ne se fait plus dans le canton de Vaud depuis 2004 (Genève l'a arrêtée en 1998). Les raisons principales sont que :

- l'accès aux soins doit être garanti indépendamment des horaires scolaires (vacances scolaires) ;
- chaque élève a une assurance maladie personnelle et doit avoir un médecin traitant qui effectue notamment la visite médicale d'entrée à l'école.

**Entretiens :** il va par contre mener des entretiens pour des situations particulières sur demande d'un élève ou de ses parents, de la direction d'établissement, de l'infirmière ou s'il le juge nécessaire

**Vaccination et contrôle des épidémies :** le médecin scolaire contribue avec l'infirmière scolaire à l'information sur la vaccination, procède au rattrapage vaccinal offert en milieu scolaire, et mets en œuvre les mesures de contrôle des épidémies décidées par le Service de la santé publique

**Réponse aux besoins particuliers des élèves en matière de santé :** le médecin scolaire va collaborer avec l'infirmière dans l'appréciation des situations et l'orientation des enfants/adolescents et faire le lien avec la direction d'établissement, le médecin traitant ou d'autres prestataires de soins, avec possibilité de déléguer le contact à l'infirmière scolaire

**Participation aux projets collectifs :** l'implication des médecins scolaires dans les projets collectifs est souhaitée mais le constat est qu'il est variable d'un établissement à l'autre et selon les projets.

**Partenariat indispensable avec l'infirmière scolaire :** le médecin scolaire doit le soigner car il est responsable des actes médico-délégués définis dans le plan d'activités en santé scolaire. Il appuie l'infirmière dans la planification, l'organisation et l'application des prestations médico-techniques.

## L'EXPÉRIENCE VAUDOISE

➤ **Groupe des médecins scolaires vaudois (GMSV)**: chaque médecin scolaire est d'office affilié à ce groupe de la Société vaudoise de médecine (SVM) et qui représente les intérêts des médecins scolaires.

### Médecins de premier recours et spécialistes: quelle place?

➤ Une visite médicale d'entrée à l'école se fait chez le médecin traitant. Un rapport succinct est envoyé à l'infirmière scolaire qui fera le relais nécessaire avec les parents, les enseignants et le médecin scolaire.

➤ Les contacts entre médecin traitant, infirmière scolaire et médecin scolaire se font selon les besoins de l'élève et de sa famille, et avec accord de ceux-ci.

➤ Les médecins et autres thérapeutes participent occasionnellement à une séance à l'école en lien avec la situation d'un élève.

### L'Unité PSPS

➤ L'Unité PSPS est un centre de coordination interdisciplinaire de la mise en œuvre de la politique publique dans le domaine de la santé à l'école.

- Elle définit certaines activités, en particulier médico-infirmières.

- Elle est en appui aux directions d'établissements scolaires et aux équipes PSPS, notamment pour les projets de promotion de la santé et de prévention, et mets à disposition des ressources documentaires et en personnel.

- Elle exerce une expertise dans le domaine de la promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire, tant pour les établissements scolaires que pour la société civile (administration cantonale, politique, médias, ...).

### Pour en savoir plus

- Règlement sur la promotion de la santé et la prévention en milieu scolaire (RPSPS 400.01.2). août 31, 2011 p. 1-9. Disponible sur: <http://www.vd.ch/auto-rites/departements/dfjc/sesaf/unite-psps/bases-normatives/>
- Unité PSPS. Orientations pour les activités de l'équipe PSPS. [cité 3 oct 2015]. Lausanne, Suisse; 2013 juin p. 1 24. Disponible sur: <http://www.vd.ch/unite-psps>
- Unité PSPS. Les Equipes PSPS du Canton de Vaud : cahiers des charges et bilans. [cité 3 oct 2015]. Disponible sur: <http://www.vd.ch/themes/formation/sante-a-lecole/equipes-psps/>
- Bantuelle M. et al. (2008). Référentiel de bonnes pratiques. Comportement à risque et santé: agir en milieu scolaire. Programmes et stratégies efficaces. Paris: INPES. p. 53. [cité 3 oct 2015]. <http://www.inpes.sante.fr/CFESBases/catalogue/pdf/ComportRisque.pdf>

Publicité

# Management du cabinet Dossier médical informatisé: un jeu d'enfant



Ä K ÄRZTEKASSE  
C M CAISSE DES MÉDECINS  
CASSA DEI MEDICI

### Le monde comme il vous plaît

Aucun cabinet médical ne ressemble à un autre. Chaque médecin a ses idées personnelles sur l'organisation quotidienne du cabinet, la saisie des prestations, la facturation, ou encore sur la tenue des dossiers médicaux informatisés. Les logiciels de la Caisse des Médecins sont flexibles et se plient aux besoins individuels des clients. Profitez de cet espace de liberté pour administrer votre cabinet comme vous l'entendez.

**Conseils + services + logiciels +  
formation = Caisse des Médecins**

### CAISSE DES MÉDECINS

Société coopérative · Agence Neuchâtel

Av. des Champs-Montants 16C · Case postale · 2074 Marin

Tél. 032 752 35 52 · Fax 032 752 35 59

[www.caisse-des-medecins.ch](http://www.caisse-des-medecins.ch)

[neuchatel@caisse-des-medecins.ch](mailto:neuchatel@caisse-des-medecins.ch)